



Association pour le logement des jeunes en formation

Communiqué de presse

Lausanne, le 27 avril 2020

Prise de position de l'ALJF : « Pas de revenus, pas de loyer ! »

Face à la crise provoquée par le coronavirus, l'ALJF exempte de contributions mensuelles ses membres les plus précarisé-e-s, participe activement à la solidarité et invite tou-te-s les propriétaires à mettre en place une « trêve des loyers ».

Ces dernières semaines, nombreux étaient les questionnements et les craintes des personnes en formation logé-e-s à Lausanne et environs par l'Association de Logement pour les Jeunes en Formation (ALJF) quant au paiement de leurs contributions mensuelles pour le logement. En solidarité avec les personnes déjà précarisées et dont l'activité lucrative a été suspendue depuis le début de la crise, l'ALJF a décidé d'exempter de « loyers » ses membres logé-e-s dans l'incapacité de payer.

En collaboration avec plusieurs autres collectifs et associations, l'ALJF a par ailleurs mis à disposition des espaces afin d'accueillir des familles et individus sans domicile fixe et/ou en attente de régularisation, de façon à leur permettre de traverser cette crise sanitaire en respectant les mesures d'hygiène et de distanciation sociale prescrites par la Confédération.

Enfin, en collaboration avec d'autres organisations d'entraide, le Fond de solidarité de l'ALJF, créé en 2016, continue d'apporter un soutien financier ponctuel à des personnes extérieures à l'ALJF, étudiant-e-s ou non, qui n'arrivent pas à payer leur loyer ou les charges liées à leur logement, ainsi qu'à les encourager à défendre au mieux leurs droits en tant que locataires.

En tant qu'association ayant pour objectif la défense du droit au logement, le souci premier de l'ALJF est de soutenir et de participer à toutes les luttes visant à garantir à chacun-e un habitat, sans condition de revenu ou de statut. L'ALJF déplore le laxisme des autorités fédérales à l'égard des moins privilégié-e-s dans ce contexte de crise sanitaire, dont on sait que les effets socioéconomiques seront graves. L'unique décision prise par le Conseil fédéral en faveur des locataires est en effet misérable : une prolongation de 30 jours à 90 jours du délai de mise en demeure de paiement du loyer en retard avant résiliation du bail. Elle aura pour unique effet de retarder de quelques mois les expulsions qui toucheront celles et ceux dont les revenus permettaient déjà difficilement de couvrir des loyers qui – contrairement aux salaires ! – n'ont cessé d'augmenter depuis 20 ans en raison de la spéculation immobilière, en particulier dans l'arc lémanique.

Alors que la solidarité est sur toutes les lèvres depuis quelques semaines, l'ALJF soutient la mise en place d'une trêve des loyers et invite tous les propriétaires immobiliers à renoncer à encaisser leur rente jusqu'à nouvel avis. Elle encourage également tous les locataires qui peuvent se permettre d'en prendre le risque de pratiquer la grève des loyers, en solidarité avec les personnes les plus précaires. Ce n'est pas aux plus pauvres, locataires ou autres habitant-e-s, de payer la crise : pas de revenus, pas de loyer !

Renseignements et contacts :

comite@aljf.ch / solidarite@aljf.ch

www.aljf.ch

Plus d'infos sur la grève des loyers : <https://mietstreik.ch/fr/la-greve-des-loyers-cest-maintenant/>

Plus d'infos sur la défense des locataires (ASLOCA) : <https://www.asloca.ch/blog/suisse-locataires-les-grands-oublies/>